

## **Priorités du Département : une enveloppe de 3M€ dédiée à la préservation de l'eau et à la lutte contre les déserts médicaux**

**Face à deux enjeux majeurs auxquels font face les communes, la désertification médicale et la préservation de la ressource en eau, le Département a voté deux nouvelles enveloppes d'aides dédiées pour l'année 2024 : 1 M€ pour soutenir les investissements en santé, et 2 M€ pour les projets liés à l'usage de l'eau.**

### **2 M€ pour les projets d'économie d'eau ou de réutilisation des eaux usées**

La préservation et la gestion durable de la ressource en eau sont au cœur des préoccupations du Département, qui a mené en 2023 une étude du potentiel de réutilisation des eaux usées sur l'ensemble de son territoire, une première en France.

Le Département peut désormais accompagner les collectivités porteuses d'un projet, en s'appuyant sur cette étude et grâce à une aide financière spécifique pour les projets liés à l'usage de l'eau à partir de 2024 :

- la réutilisation des eaux usées traitées de station d'épuration (priorisation des communes situées dans les secteurs à opportunité forte de l'étude)
- la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage et l'entretien des espaces verts
- la lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable (priorité des projets situés dans les territoires au taux de rendement le plus faible)

### **1 M€ pour soutenir les investissements des communes face à la désertification médicale**

Dans la continuité de son plan « Priorité Santé Loiret 2023-2027 », le Département pourra accorder en 2024 une subvention dans la limite de 30% ou 200 000€ aux projets permettant aux collectivités d'être attractives dans l'accueil des professionnels de santé et d'accompagner l'évolution de leurs besoins :

- rénovation, adaptation ou agrandissement de locaux/structure de soins existants ;
- améliorations des conditions d'exercice des professionnels de santé déjà installés ;
- rénovation et équipement de logements à destination d'étudiants et professionnels.

En 8 ans, le Département a investi 2 M€ pour soutenir la construction de Maisons de santé pluridisciplinaires et l'installation de professionnels.

#### **Le Plan Priorité Santé se concrétise avec ces principales réalisations en 2023 :**

- Attractivité : lancement du site internet et de l'équipe dédiée « Cap Loiret Santé » pour accompagner les nouveaux professionnels et les étudiants en santé
- 9 aides aux primo-installants et 32 bourses étudiantes votées en 2023
- Remise d'une trentaine de coffrets de bienvenue « Docpack » aux nouveaux arrivants
- Soutien de 4 porteurs de projets innovants grâce au dispositif *Santé innovations Loiret*

Ces deux nouveaux dispositifs d'aide compléteront la politique d'appui au développement territorial baptisée « Mobilisation du Département en faveur des territoires » qui apporte un soutien aux investissements des communes et intercommunalités (achats, travaux, études...).

**CONTACT PRESSE**

**Elie Poupin**

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

elie.poupin@loiret.fr